



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Gironde

Division de la gestion individuelle et de la paie

DGIP 2 Bureau des professeurs des écoles stagiaires, contractuels,
et des AESH de la GIRONDE

Affaire suivie par :

Virginie BRILLOUET

Cheffe de bureau

Tél : 05 56 56 36.59

Mél : dsden33-aesh@ac-bordeaux.fr

Bordeaux, le 11 juin 2026

François-Xavier PESTEL

Inspecteur d'académie,

Directeur académique des services de
l'éducation nationale de Gironde

à

Mesdames et Messieurs les pilotes de PIAL
Mesdames et Messieurs les coordonnateurs de
PIAL/PAS
Mesdames et Messieurs les AESH

Objet : Rentrée scolaire 2026 - Campagne de changement de PIAL/PAS des AESH

Une campagne de changement de PIAL/PAS pour les AESH est organisée au niveau départemental pour l'année scolaire 2026-2027.

Les AESH souhaitant solliciter un changement de PIAL/PAS doivent effectuer leur demande via le portail Colibris : <https://arena.ac-bordeaux.fr>, puis rubrique « Enquêtes et pilotage », « Colibris-portail des démarches », cliquer sur « Se connecter » à l'entrée de Colibris.

Pour effectuer cette démarche, l'AESH doit se munir de son adresse mail académique et de ses identifiants.
Aucune autre modalité de demande de changement de PIAL/PAS ne sera prise en compte.

La démarche sur Colibris est à effectuer du lundi 15 juin au vendredi 26 juin 2026 inclus.

Les motifs prioritaires retenus pour une demande de mobilité sont les suivants :

- agent reconnu travailleur handicapé ou dont le conjoint et/ou un de ses enfants est en situation de handicap. L'AESH devra préciser dans sa demande ce que le changement de PIAL améliorera dans sa situation personnelle liée au handicap ;
- agent séparé pour des raisons professionnelles de son époux/épouse ou de son/sa partenaire de Pacs (s'il apporte la preuve qu'ils sont soumis à l'obligation d'imposition commune sur le revenu) de plus de 50 kms ;
- agent justifiant d'au moins 5 ans de services continus dans un quartier urbain sensible ou en éducation prioritaire.

A noter : les demandes pour convenances personnelles seront étudiées hors priorité, y compris le rapprochement de domicile, et en fonction de la disponibilité des postes.

Le bureau DGIP2 pourra être amené à prendre l'attache du demandeur afin d'obtenir des informations complémentaires.

L'AESH qui n'aura pas effectué sa demande de changement de PIAL/PAS au plus tard le 26 juin 2026 sera maintenu sur son PIAL/PAS.

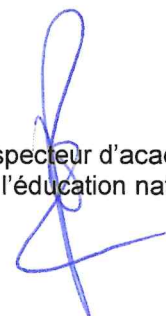
L'AESH qui demande à changer de PIAL/PAS s'engage à exercer dans le PIAL/PAS demandé si sa demande est acceptée. Il n'y aura pas de désistement possible.

Par ailleurs, il est rappelé qu'une affectation est effective sur un PIAL et non pas sur un établissement scolaire. Des changements d'affectation en cours d'année au sein du PIAL/PAS sont donc possibles en fonction des

besoins.

Une commission interne se réunira afin d'étudier et de statuer sur les demandes de changement de PIAL/PAS. Les réponses seront apportées aux agents début juillet 2026.

L'Inspecteur d'académie,
directeur académique des services de l'éducation nationale



PJ : 1 – Liste des PIAL/PAS rentrée scolaire 2026